Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 154 ORC
Date de publication: SHAB - 30.07.2019
Numéro de publication: BH03-0000000616
Canton: NE

Entité de publication:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation selon l'art. 154 ORC, VS Services Sàrl

VS Services Sàrl
CHE-309.749.904
route de la Neuveville 5C
2525 Le Landeron

Remarques juridiques:
L'entité juridique mentionnée ne dispose pas actuellement de l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est invitée à régulariser la situation en matière d'administration, de direction et de représentation et/ou d'organe de révision, et à faire parvenir la réquisition d'inscription au registre du commerce dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce requiert du tribunal ou de l'autorité de surveillance qu'il/elle prenne les mesures nécessaires.
Délai : 30 jours
Fin du délai: 29.08.2019

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Remarques:
La carence dans l'organisation impérativement prescrite par la loi dans la mesure où la société n'a plus de gérant inscrit et qu'elle n'est plus représentée par une signature pleine et entière en Suisse.
Le montant des émoluments lié à cette sommation est fixé à CHF 100.
Les débours sont fixés à CHF 15.